



**POSTE D'INSPECTEUR**  
**SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**POSTE PERMANENT**

**DESCRIPTION**

Le titulaire de ce poste est sous la responsabilité du directeur du service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique. L'inspecteur est notamment chargé de l'émission des permis et certificats relatifs aux bâtiments, peut effectuer les inspections de contrôle, et les suivis sur les infractions en découlant. L'inspecteur en bâtiment peut être appelé à travailler à l'élaboration de nouvelles réglementations ou de nouveaux outils de gestion en lien avec le domaine de l'urbanisme.

**DESCRIPTION**

- Recevoir les demandes de permis et de certificats découlant de la réglementation d'urbanisme.
- Vérifier et analyser les dossiers en fonction de la réglementation en indiquant toutes les informations pertinentes.
- Émettre les permis et certificats relatifs à toutes constructions ou ouvrages sur le territoire municipal.
- Patrouiller le territoire de la municipalité, répondre aux plaintes et dresser des constats d'infractions aux règlements d'urbanisme, de nuisances et autres.
- Préparer les dossiers pour la Cour municipale et témoigner lors de l'audition des causes.
- Rédiger des rapports, lettres, notes de services, etc.
- Respecter les normes et les règlements en matière de santé et sécurité au travail.
- Effectuer des inspections de suivi des constructions afin de valider que les plans, les devis approuvés ainsi que les règlements municipaux ont été respectés.
- Rencontrer et informer les contribuables ou promoteurs relativement à l'application des différents règlements municipaux liés à l'urbanisme et à l'environnement.

**EXIGENCES**

- Détenir un diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire ou un diplôme d'études universitaire en urbanisme ou des études équivalentes;
- Avoir acquis un minimum de deux (2) à trois (3) années d'expérience au niveau municipal dans des tâches pertinentes et similaires ;
- Posséder une bonne connaissance de base du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) et du Règlement sur le captage des eaux souterraines Q2-r35;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Posséder un véhicule personnel.

**PROFIL**

Le/la candidat(e) doit posséder les habiletés suivantes :

- Démontrer un intérêt à communiquer avec le public et avoir de l'entregent ;
- Posséder une bonne capacité de négociation afin de désamorcer des situations sensibles;
- Être dynamique, structuré(e) et organisé(e) ;
- Démontrer une excellente maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Posséder une bonne connaissance de la suite Microsoft Office.

Faire parvenir votre curriculum vitae à [rh@ormstown.ca](mailto:rh@ormstown.ca) avant le 28 mars 2025.